

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 15 OCTOBRE 2019, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC.**

**Étaient présents : M. Charles Breton, maire  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère  
Mme Linda Dubé, conseillère  
Mireille Pineault, conseillère  
M. Guy Therrien, conseiller  
M. Stéphane Roy, conseiller (arrivée à 19h40)**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE ;**

La séance débute à 19h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay**

**(Rés. 2019-0341)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX;**

**3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2019;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault**

**(Rés. 2019-0342)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion régulière du 9 septembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3.2. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault**

**(Rés. 2019-0343)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de

la réunion extraordinaire du 25 septembre 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. QUESTIONS DU PUBLIC**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1. SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RECONNAISSANCE)**

Reconnaissance à Madame Rose Gauthier et Claire Hovington pour leur travail et dévouement auprès des enfants.

**5.2. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 374 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2020 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'ACQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE D'AUTRES TARIFS;**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 374**

---

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2020 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE D'AUTRE TARIFS.**

---

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Corporation Municipale du Village de Tadoussac tenue le 15<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2019 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Stéphanie Tremblay donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 374 ayant pour objet de fixer les taux pour l'année 2020 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et d'ordures ainsi que d'autres tarifs.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 15 IÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

---

Stéphanie Tremblay,  
Conseillère

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

**5.3. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 357-4 MODIFIANT  
L'ANNEXE 1 (TARIFICATION-GRILLE DE CALCUL POUR  
LA TARIFICATION 2020) DU RÈGLEMENT 357 FIXANT LES  
TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES;**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 374**

---

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX POUR  
L'ANNÉE 2020 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION  
POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS,  
D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE D'AUTRE  
TARIFS.**

---

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Corporation Municipale du Village de Tadoussac tenue le 15<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2019 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Stéphanie Tremblay donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 374 ayant pour objet de fixer les taux pour l'année 2020 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et d'ordures ainsi que d'autres tarifs.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 15 IÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

---

Stéphanie Tremblay,  
Conseillère

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

**5.4. REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
AFFILIÉE AU RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

**(Rés. 2019-0344)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac nomme Stéphane Roy comme représentant de la bibliothèque de Tadoussac affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.5. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE  
2018;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mireille Pineault

**(Rés. 2019-0345)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac accepte le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.6. MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA  
CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR  
L'APPLICATION DES TAXES (TPS/TVQ);**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0346)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac mandate Raymond Chabot Grant Thornton comptable professionnel agréé Inc. à évaluer l'impact de la construction de la bibliothèque sur l'application des taxes du bâtiment existant, déterminer les options possibles pour garder la TVQ sur le CPE et optimiser la réclamation de la TVQ pour un montant de moins de 3 500\$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5.7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE, VOLET PROJETS  
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, DOSSIER 00027400-1-  
95005(09);**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

**(Rés. 2019-0347)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Moulin-à-Baude, rue des Jésuites, rue Bord du Bord-de-l'Eau et rue Morin pour un montant subventionné selon la somme de 8 000\$.

**DOSSIER 27 400-1 : 8 000\$**

**QUE** les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification ait été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. GESTION FINANCIÈRE**

**6.1. COMPTE À PAYER;**

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Therrien

(Rés. 2019-0348)

QUE les comptes à payer soient approuvés pour :  
Village de Tadoussac : chèques numéros 13 493 à 13 599.  
Quai de Tadoussac : chèques numéros 225 à 231.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES  
COMPARATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2018 AU 30  
SEPTEMBRE 2019;**

La directrice dépose l'état des activités financières comparatives du 30 septembre 2018 au 30 septembre 2019.

**6.3. ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES D'EAU POTABLE  
(PAIEMENT DE FACTURE);**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0349)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement à « les Consultants Filion et Hansen » pour l'étalonnage des débitmètres d'eau potable, facture no 2019-21 au montant de 3 415\$ plus taxes.

QUE le tout soit payé à même les fonds disponibles dans la Taxe sur l'essence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.4. ÉTUDE D'AVANT-PROJET, MISE À NIVEAU DES PORTES  
DE LA CALE-SÈCHE DE TADOUSSAC (PAIEMENT DE  
FACTURE);**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0350)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement à « Norda Stelo » pour la mise à niveau des portes de la cale sèche, facture numéro 0251160 au montant de 2 362.50\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.5. TRAVAUX RUE BORD-DE-L'EAU (PAIEMENT DE  
FACTURE);**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0351)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement à « Consultant S. Dufour » pour les travaux rue Bord-de-l'Eau, facture numéro 735 au montant de 8 873\$ plus taxes.

QUE le tout soit payé à même les fonds disponibles dans la taxe sur l'essence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.6. SUPPORT PROJET « MISE À NIVEAU DES EAUX USÉES (PAIEMENT DE FACTURE);**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

**(Rés. 2019-0352)**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le paiement à « Consultant S. Dufour » pour la mise à niveau des eaux usées, facture 736 au montant de 1 250\$ plus taxes.

**QUE** le tout soit payé à même les fonds disponibles dans la taxe sur l'essence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME;**

**7.1. DÉROGATION MINEURE (DM2019-009)  
108, RUE DE LA CALE-SÈCHE;**

-Demande de dérogation à l'article du Règlement 253 relatif au zonage.

- Demande à ce que :

La partie ouest de la bâtisse (agrandissement) puisse se localiser à 0,46 mètre de la ligne ouest du lot

La partie nord de la bâtisse (agrandissement) puisse se localiser à 0,09 mètre de la ligne nord du lot

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mireille Pineault

**(Rés. 2019-0353)**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac accepte la demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.2. 108, RUE CALE-SÈCHE**

Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière et latéral (plan joint à la demande 2019-0115).

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mireille Pineault

**(Rés. 2019-0354)**

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal tel que les plans déposés (coquille du bâtiment seulement). Le propriétaire devra redéposer une demande de permis pour le traitement architectural (aspect visuel) pour permettre une meilleure intégration considérant la volumétrie de l'agrandissement projeté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.3. 176, RUE DU BORD-DE-L'EAU**

Rénovation de la toiture du bâtiment principal. Le propriétaire aimerait remplacer le bardeau d'asphalte par du bardeau d'asphalte. P.S. – Les extrémités de la toiture sont en bardeau d'asphalte et le centre en tôle à baguette de couleur verte.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0355)**

QUE la telle Municipalité du Village de Tadoussac accepte la demande à la condition que la toiture soit entièrement en tôle uniformisée.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**7.4. DÉROGATION MINEURE (DM2019-008), 200 RUE DES JÉSUITES**

-Demande de dérogation aux articles 14.4.1 du Règlement 253 relatif au zonage.

-Demande à ce que : Le bâtiment situé à l'ouest du terrain puisse intégrer une superficie totale de 105 mètres carrés. Par conséquent, le demandeur demande à ce que suite aux travaux, la superficie de plancher dudit bâtiment puisse être accrue de 47,3 mètres carrés alors que le règlement autorise un agrandissement maximal de 23 mètres carrés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Guy Therrien

(Rés. 2019-0356)

QUE la telle Municipalité du Village de Tadoussac accepte la demande de dérogation relative au bâtiment accessoire faisant l'objet de la demande.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**7.5. 250, RUE DES MONTAGNAIS**

-Implantation d'un garage d'une largeur de 20 pieds et d'une longueur de 27 pieds. Le garage intégrera une hauteur de 6 mètres et sera situé en cour arrière. Ce dernier intégrera une toiture à mansarde en tôle de couleur verte et un revêtement extérieur en bois de couleur beige.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

(Rés. 2019-0357)

QUE la telle Municipalité du Village de Tadoussac accepte la demande à la condition que le demandeur intègre un type de fenêtre à pignon à son garage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.6. DÉPÔT D'UNE DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SUR LE LOT 4 342 234 (PROPRIÉTÉ DE M. PAULIN HOVINGTON) POUR AINSI ÉRIGER UNE HABITATION COLLECTIVE ( 4 CHAMBRES) POUR CES TRAVAILLEURS).**

Le conseil demande à ce que la demande soit déposée complète à une prochaine réunion du conseil.

**7.7. DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR ACQUISITION OU LOCATION D'UN TERRAIN (LOT 4 598 990);**

**7.8. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE LOCATION DANS LE BÂTIMENT DE LA CAISSE POPULAIRE;**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE :**

### **8.1. PLAN DE MESURE D'URGENCE;**

**Attendu que** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**Attendu que** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**Attendu que** le conseil municipal de la municipalité du village de Tadoussac reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**Attendu que** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**Attendu que** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**Attendu que** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**IL EST** proposé **PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0358)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac nomme Robin Lepage responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **8.2. DEMANDE D'AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS;**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de



sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité du village de Tadoussac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité du village de Tadoussac ne prévoit que deux (2) apprenants qui s'ajouteront aux cinq apprenants déjà inscrits à la formation pour le programme Pompier I (voir le formulaire des besoins 2019-2020), et qu'il est possible que des formations hors programmes soient données dans le cadre du volet 2 du programme, et ce pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

(Rés. 2019-0359)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT,**

### **9.1. MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (STATIONNEMENT RUE DES JÉSUITES);**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphane Roy

(Rés. 2019-0360)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac mandate la firme « Englobe » pour l'étude géotechnique en vue de la construction d'un stationnement écoresponsable au montant de 8 500\$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. QUAI DE TADOUSSAC;**

### **10.1. MANDAT POUR L'INSTALLATION DES FILS CHAUFFANTS;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphane Roy

(Rés. 2019-0361)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac mandate Mario Duchesne Électrique pour l'installation de câbles chauffants de drainage pour un montant de 4 450\$ plus taxes.

**QUE** le tout soit payé à même les fonds disponibles dans l'enveloppe lors du transfert du quai fédéral

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **10.2. MANDAT POUR LA RÉPARATION DE LA PASSERELLE;**

**Considérant** les travaux effectués sur la passerelle, la municipalité doit octroyer des mandats pour sa réparation (automne 2019 et printemps 2020)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mireille Pineault

(Rés. 2019-0362)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac octroi les mandats SUIVANTS :

- **SIJM : 21 740.00\$ PLUS TAXE**
- **MARIO DESCHÊNES ÉLECTRIQUE : 2 750.00\$**
- **ATESOUMA : 2 900.00\$**

**QUE** le tout soit payé à même les fonds disponibles dans l'enveloppe lors du transfert du quai fédéral.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10.3. MANDAT POUR LE SYSTÈME CATHODIQUE;**

**Considérant que** des travaux majeurs doivent être effectués sur le système cathodique du quai.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0363)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac autorise la direction générale à faire les démarches nécessaires en respect avec les règles d'attribution des contrats dans les organismes publics pour ainsi octroyer un mandat à une firme pour la préparation des plans/devis et surveillance des travaux pour le système cathodique au quai de Tadoussac.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. RESSOURCES HUMAINES :**

**11.1. AUTORISATION DE SIGNATAIRE POUR UNE ANNEXE AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mireille Pineault

(Rés. 2019-0364)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac autorise M. Charles Breton à signer tous les documents relatifs à l'ajout de l'annexe au contrat de travail de la direction générale concernant le temps de travail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11.2. EMBAUCHE DE POMPIERS;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphane Roy

(Rés. 2019-0365)

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac embauche M. Boualem Hannachi comme pompier.

Madame Stéphanie Tremblay conseillère se retire du vote considérant un conflit d'intérêt.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

## **12. DEMANDE D'AIDE ET DE SUBVENTIONS :**

### **12.1. ÉVÉNEMENT « LE TRAIL DU BÉLUGA » :**

#### **12.1.1. DÉPÔT D'UNE DEMANDE INTERMUNICIPALE (TADOUSSAC ET SACRÉ-CŒUR) AUPRÈS DE LA MRC HAUTE-CÔTE-NORD DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR LE PROJET ULTRA-TRAIL BÉLUGA.**

**Considérant que** la venue d'un événement de cette envergure est une première dans la région de la haute-côte-nord et que ce projet est une opportunité de diversification touristique et économique pour la région;

**Considérant** le rayonnement au niveau provincial, national et international ainsi que les retombées dans nos localités de la tenue d'un tel événement;

**Considérant que** cette demande intermunicipale reflète la volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du milieu pour assurer le succès de l'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0366)**

**QUE** la municipalité du village de Tadoussac autorise madame Andréanne Jean, agente de développement économique à agir comme responsable de projet et à signer tous documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants auprès de la MRC Haute-Côte-Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **12.1.2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE INTERMUNICIPALE (TADOUSSAC ET SACRÉ-CŒUR) AUPRÈS DE LA MRC HAUTE-CÔTE-NORD DANS LE FONDS DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ POUR LE PROJET ULTRA-TRAIL BÉLUGA**

**Considérant que** l'événement ultra-trail béluga prône les saines habitudes de vie et la démocratisation du sport;

**Considérant que** l'ultra-trail béluga offre une opportunité de développement de la course en sentier dans la région de la haute-côte-nord;

**Considérant qu'**il s'agit d'un événement issu d'une démarche de partenariat avec plusieurs acteurs du milieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0367)**

**QUE** la municipalité du village de Tadoussac autorise madame Andréanne Jean, agente de développement économique à agir comme responsable de projet et à signer tous documents relatifs à la demande

d'aide financière dans le cadre du Fonds des communautés en santé de la MRC Haute-Côte-Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13. CORRESPONDANCES**

#### **13.1. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE (DÉCLARATION);**

**Attendu que** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**Attendu que** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**Attendu que** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**Attendu qu'il** existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**Attendu que** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**Attendu que** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**Attendu que** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

**(Rés. 2019-0368)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac se proclame alliée contre la violence conjugale

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **13.2. COMMANDITE POUR LE 48<sup>E</sup> TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DES ESCOUMINS;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda Dubé

**(Rés. 2019-0369)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac contribue au montant de 75\$ pour une commandite du 48<sup>e</sup> tournoi de hockey mineur des Escoumins.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **13.3. FABRIQUE SAINTE-CROIX (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE);**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0370)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac contribue pour un montant de 1 000\$ pour aider financièrement la Fabrique Sainte-Croix de Tadoussac pour la rencontre avec l'Association Haute Vallée Charente-Québec dans le but d'honorer le père Jean-Baptiste de la Brosse.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13.4. DÉPÔT D'UNE LETTRE DE GAÉTAN TURCOTTE;**

Lettre de refus concernant une servitude pour une conduite pluviale sur son terrain.

**13.5. ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINT MARGUERITE (ÉVÉNEMENT BÉNÉFICE)**

Dépôt d'une demande pour l'événement bénéfice.

**13.6. AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE;**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**Attendu que** les municipalités de la Haute-Côte-Nord désirent présenter un projet d'achat de deux ensembles de gradins en aluminium mobiles pouvant accueillir 300 à 400 personnes (par ensemble) dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0371)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac s'engage à participer au projet d'«Achat de deux ensembles de gradins » et d'assumer une partie des coûts  
**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**Attendu que** les municipalités de la Haute-Côte-Nord désirent présenter un projet d'achat de deux ensembles de rideaux noirs et d'une structure de support de métal dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0372)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac s'engage à participer au projet d'«Achat de deux ensembles de rideaux noirs et d'une structure de support de métal» et d'assumer une partie des coûts;  
**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13.7. LONGUE-RIVE SOUPER VIN ET FROMAGE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0373)**

**QUE** la municipalité du Village de Tadoussac autorise l'achat de deux billets pour le souper vin et fromage pour un total de 110\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14. PÉRIODE DE QUESTIOS;**

**15. VARIA;**

**16. FERMETURE DE LA SÉANCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Stéphanie Tremblay

**(Rés. 2019-0373)**

**QUE** la réunion soit levée à 20h13.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Charles Breton,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.